



365, route de la mairie - 01240 CERTINES - 04.74.51.60.30 - mairie@certines.fr

Compte-rendu valant PV de la réunion du Conseil Municipal

du Jeudi 3 juillet 2025

Présidence : M. Denis TAVEL

Présents : Denis TAVEL (Maire), Stéphane BATISSE, Françoise BUISSET, Jean-Marc MICHON, Denise RANDU, Franck GAUDET (Adjoint), Dominique BERNARD, Jean-Christophe DONARD, Françoise GAGNEPAIN, Éric MERCADO, Magali PONSOT, Julien VERCHERE, Chloé VIARD, Jamel YANTOUR.

Absents ou excusés : Mélynda CORDON, Stéphanie DUCROZET (Procuration donnée à Magali PONSOT), Emmanuelle FOURÉ-DELORME (Procuration donnée à Chloé VIARD), Yohann REVEL (Procuration donnée à Dominique BERNARD), Marie-Christine TEPPE (Procuration donnée à Denise RANDU).

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 4

Nombre de suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 27 juin 2025

Julien VERCHERE a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le jeudi 3 juillet 2025 à 20h00 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte-rendu de la réunion du 22 mai 2025 ne fait l'objet d'aucune remarque. Après être signé par la secrétaire de séance et M. le Maire, il sera diffusé sur le site de la commune.

1°) Tirage au sort jury d'assises 2026 : 3 noms (liste électorale n° 1 à 1186)

Vu la circulaire préfectorale du 26 mai 2025 relative à la constitution du jury d'assises pour l'année 2026 et aux modalités de tirage au sort des jurés, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort publiquement, à partir de la liste électorale, de trois électeurs âgés de plus de 23 ans :

Dylan PAPY

Marie DESSERPRIX

Françoise PEY-RAVIER

2°) Validation de l'entreprise désignée par l'analyse de l'appel d'offres pour l'aménagement de l'accès du chantier pour la construction du pôle multi services et la gestion des eaux pluviales.

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de consultation a été lancée auprès de 3 entreprises, par le maître d'œuvre INFRATECH, le 16 mai pour une ouverture des plis le vendredi 6 juin 2025, pour l'aménagement de l'accès du chantier pour la construction du pôle multi services et la gestion des eaux pluviales.

1 entreprise n'a pas souhaité répondre. Compte tenu de l'analyse, il apparaît que l'offre de l'entreprise FALAISE TP arrive en tête avec une note de 100/100 (le critère de choix est le prix de la prestation).

Estimation du maître d'oeuvre	45 590.00€ HT	
FALAISE TP	39 825.50€ HT	100/100
RICHARD TP	41 426.00€HT	96.14/100

Sur la proposition du maître d'œuvre, le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de l'entreprise FALAISE TP, pour un montant de 39 825,50€ HT pour l'aménagement du chemin de la Tailla, et donne tous pouvoirs au maire pour la gestion de cette opération.

3°) Signature d'une convention de transfert et de valorisation des CEE (Certificats d'Economies d'Energies)

La loi de Programmation des Orientations de la Politique Energétique (POPE) n° 2005-781 du 13 juillet 2005 a fondé le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie, imposée par l'état, aux fournisseurs d'énergie.

Une opération d'économie d'énergie peut être réalisée dans les secteurs du bâtiment résidentiel, du bâtiment tertiaire, des réseaux d'énergie, du transport, de l'industrie ou de l'agriculture.

Dans le cadre de ces opérations, les certificats (CEE) comptabilisent les économies d'énergie réalisées sur la durée de vie de la solution mise en œuvre.

Une fois la demande validée par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE), ces certificats sont ensuite revendus aux fournisseurs d'énergie. Grâce aux CEE, il est donc possible de récupérer une prime sur des travaux de rénovation énergétique performants.

Le SIEA propose d'accompagner la commune de Certines tout au long de la procédure de demande des CEE : il vérifie l'éligibilité des dossiers, collecte toutes les pièces techniques et administratives nécessaires, dépose le dossier au PNCEE, revend au meilleur prix les CEE, restitue le produit de la vente et assure, en continue une veille technique et juridique.

Le SIEA s'engage à restituer au bénéficiaire, après déduction des frais de gestion et des frais du bureau de contrôle, le produit de la valorisation financière dans un délai de 2 ans maximum à compter de l'acceptation des CEE par les services de l'Etat et de leur enregistrement sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie (RNCEE).

Le montant restitué et les frais de gestion sont calculés de la façon suivante :

$$PVF = V_{cee} * P_{vente} * 0.9 - \text{Frais_Bureau_Contrôle}$$

PVF étant le produit de la valorisation financière reversé par le SIEA en euro.

V_{cee} étant le volume de CEE généré par l'opération en MWhcumac.

P_{vente} étant le prix de vente du volume précité en €/MWhcumac.

Les frais de gestion du SIEA sont de 10% du produit de la vente des CEE.

Le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité des votants, soit 18 voix, pour la signature de cette convention.

4°) Devis mur du cimetière.

Les agents techniques ont enlevé la haie de pyracanthes le long du mur séparant l'ancien cimetière du nouveau. Le mur a besoin d'être rénové.

Un devis a été demandé à 2 entreprises de maçonnerie.

1^{er} devis reçu : 7 041,00€ TTC (entreprise de Dompierre-sur-Veyle)

Le conseil municipal décide d'attendre le 2^{ème} devis avant de prendre une décision. Le devis sera transmis par mail aux conseillers, et le meilleur prix sera choisi.

En plus, une discussion est ouverte sur la possibilité de faire une fresque sur ce mur.

5°) Acquisition de l'espace réservé chemin des lauriers et chemin des peupliers

Les conjoints CHEVALIER sont propriétaires des parcelles ZE 214 (98 m² en U et 125 m² en A) et ZE 284 (262 m² en U), soit 485m². Ces parcelles sont pour une grande partie en espace réservé, c'est-à-dire que la commune peut les acquérir pour un projet d'agrandissement de la voie pour sécuriser le carrefour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, pour l'achat de cette bande, et donne pouvoir au maire pour la négociation. Un avis de valeur a été demandé auprès de l'évaluateur du Domaine, service de la DDFIP.

6°) Acquisition d'une plaque de cuisson pour le local Boules/chasse

Lors de l'aménagement de la Chapelle des Rippes, le piano de cuisson avait été récupéré et installé dans le local boules/chasse. Celui-ci est maintenant défectueux, n'est plus aux normes et n'est pas réparable. Il est proposé aux conseillers d'acquérir un nouveau matériel financé pour un tiers par l'association des chasseurs, un tiers par les boulistes et un tiers par la mairie.

Un devis a été demandé à BBFC.

Intervention : Y a-t-il une ventilation ? Équité par rapport aux autres associations ? Une convention sera produite par GBA pour l'utilisation du local. Pourquoi pas un don exceptionnel ?

La mairie ne peut pas avoir la responsabilité du matériel. Un autre devis peut être demandé pour un matériel moins professionnel.

Le conseil municipal, valide une subvention exceptionnelle, d'un montant d'un tiers du devis qui sera choisi, pour un matériel moins « professionnel ». Franck GAUDET et Jean-Marc MICHON ne prennent pas part au vote.

7°) Etude de faisabilité

Dans le but d'étudier la mutualisation du chauffage de la salle polyvalente et de l'école, ALEC 01 a réalisé une note d'opportunité, et a présenté ses conclusions le 12 juin dernier : l'objectif est de proposer une comparaison technico-économique des différents systèmes de chauffage étudiés dans le cadre de la création d'un réseau technique entre l'école et la salle polyvalente. Stéphane BATISSE résume la note.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour l'étude de faisabilité de ce projet.

8°) Dossiers d'urbanisme, pour information.

Demandes préalables à des travaux :

- Mme Marguerite PETIT-GALLAND (chemin des peupliers) - Division parcellaire
- Mme Kimberley CHAPUIS (route de La Tranclière) - Pergola sur terrasse existante
- M. Boris STURBE (Allée des pinsons) - Création d'ouverture et remplacement des menuiseries
- M. Gérard GUILLOT (Le domaine) - Construction d'un abri de jardin
- M. Gilbert PIRVET (route de Tossiat) - Pose d'un portail
- M. Christian MICHAUD (Les cadalles) - Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre

Permis de construire :

- M. Clément BOUSSION (La prairie) - construction d'une maison individuelle
- M. Bernard CHEVANU (Les prunus) - construction d'un garage
- Commune de Certines (Route de l'école) - Aménagement d'un bâtiment ancien

8°) Questions diverses

→ L'école

Le chantier a débuté. Appel aux volontaires pour déménager les meubles

Envoi d'un courrier à toutes les familles pour informer que les NAP ne sont pas reconduits, l'école sera fermée le mercredi matin.

189 enfants sont inscrits pour la rentrée prochaine.

→ Micro-crèche / RS

travaux EU arrêtés

retour de la réunion avec Eltia

→ Compte-rendu de la visite de la forêt du samedi 21 juin

→ Réunion des associations pour élaborer le calendrier des manifestations

→ Préparation de la soirée du 12 juillet : feu d'artifice, buvette des pompiers, spectacle de jonglerie enflammée, et le repas du 13 juillet au château de Genoud.

→ Réunion des travaux et urbanisme le jeudi 17 juillet à 20h.

→ Tour de France féminin (vendredi 1^{er} août) : îlots route du Saix à repeindre

→ Epicerie : commande du matériel faite, reprise totale de la devanture par Carrefour

→ PLU : désignation du commissaire enquêteur Mme Véronique Brillant (du 3 septembre au 6 octobre)

avis positif reçus du Scot et GBA sur le projet PLU avec une réserve sur les eaux pluviales

→ GBA : sol du skate-park repris, vestiaires du foot en voie de finition

→ Salon des maires Paris (18, 19 et 20 novembre) : qui serait intéressé ?

→ gravure du monument sur la place de l'église. A qui appartient-il ?

œ Séance levée à 22h10 œ

°° 0 °°

Prochaines réunions : jeudi 4 septembre, jeudi 16 octobre, jeudi 4 décembre, jeudi 22 janvier.

Fait à Certines, le 4 septembre 2025

Le Maire, Denis TAVEL

Le secrétaire de séance, Julien VERCHERE

